



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Déclaration liminaire du SUPAP-FSU au CHSCT central du 30 mars 2022

M. le président, mesdames, messieurs,

a)

Si la levée de la quasi-totalité des obligations sanitaires a représenté un soulagement et l'espoir d'une sortie d'une crise qui dure depuis plus de 2 ans, depuis quelques jours on peut constater que les contaminations reprennent de manière significative.

Au SUPAP-FSU, nous nous sommes réjouis de la fin du passe vaccinal dispositif que nous contestions, mais nous nous inquiétons de la fin brutale de l'obligation du port du masque dans des établissements qui accueillent du public, masque qui constituait un EPI fondamental par rapport au risque de contamination.

Comme au dernier CHSCT, nous demandons que les collègues à la santé fragile et non immunodéprimés (*la catégorie 1.2*) soient informés de leur droit à être placés en ASA sur la base d'un certificat médical, cette position administrative les protégeant le temps que la médecine préventive valide ou non leur demande.

Dans les établissements parfois mal ventilés où il n'y a plus de port de masques obligatoires ni pour le personnel ni pour les usagers, où il n'y a plus d'aménagements d'horaires ou d'aménagements des espaces pour garantir la distanciation lorsque l'on travaille ou lorsque l'on mange, ces collègues de santé fragile (*porteurs de pathologies respiratoires par exemple*) sont particulièrement exposés à cette hausse des contaminations

b)

Nous voudrions aussi attirer votre attention sur le contexte délicat que nous vivons, un contexte où les risques psycho-sociaux sont à un niveau élevé. A l'heure où tout laisse (où tout laissait) penser à un retour à la normale, après plus de 2 ans de pandémie, plus de 100 000 morts, des confinements, des reconfinements, des contraintes sanitaires régulièrement modifiées, une crise sociale qui s'est accrue, l'augmentation du temps de travail etc... L'état d'esprit qui doit animer l'administration ne saurait être ce retour à la normale comme si de rien n'était. Le risque décompensation est là, des collègues ne vont pas bien, les exigences doivent être ajustées à ce contexte mouvant.

c)

Au regard d'une situation déjà difficile (*conditions matérielles de restauration, lieux exigus dans de nombreux sites de travail, trop faible maillage de restaurants administratifs ou subventionnés, absence de ticket restaurant...*), l'augmentation du temps de travail, la réduction à 30mn de temps de pause méridienne, la limitation du temps de trajet additionnel pour se rendre à un restaurant administratif ou conventionné risquent de dégrader les conditions de restauration et de travail, la santé et la sécurité des personnels.

Comme au dernier CHSCT nous réitérons notre demande d'une étude sérieuse concernant les conditions de restauration des personnels de la Ville.

d)

Enfin M. le président, à propos du télétravail à l'ordre du jour de ce CHSCT, le bilan de l'étude qualitative sur le télétravail demandée par le SUPAP-FSU confirme nos inquiétudes.

Renvoyées à l'espace privé et domestique, vos obligations en matière de conditions de travail et de préservation de la santé des agent.es risquent d'être les grandes oubliées du télétravail.

Alors que vous tirez le bilan des dotations du plan de prévention des inaptitudes, notamment d'assises ou de plans de travail ergonomiques pour certaines directions, vous ne donnez pas les moyens aux agent.es en télétravail de disposer de tels équipements, délaissant ainsi vos obligations et validant de fait une inégalité de traitement entre ceux et celles qui ont les moyens d'avoir un espace de travail dédié et un équipement adéquat et ceux et celles qui n'en disposent pas.

Enfin, à l'instar d'études désormais très documentées, nous pensons que le télétravail est porteur de risques concernant les inégalités de genre préexistantes, dans la sphère privée concernant la répartition des tâches et dans la sphère professionnelle en matière de conditions de travail, de mobilité, de déroulement de carrière et de rémunération. Nous demandons que dans les années à venir des études continuent à être menées sur le télétravail et qu'il soit interrogé au regard de ces indicateurs genrés. Nous y reviendrons !

Merci de votre attention.